

Lutte contre la Pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika

Plan d'Action Stratégique

Tanzanie

Conclusions du Processus de Consultation Nationale
pour le Plan d'Action Stratégique Régional

29 Octobre 1998
SAPTAN4.doc

Original : Anglais

TABLE DES MATIERES

RESUME	page 3
1 CONTEXTE – LE PLAN D’ACTION STRATEGIQUE	4
1.1. Développement proposé du PAS	4
2 ANALYSE DIAGNOSTIQUE NATIONALE ET EXAMEN DES DES PRIORITES ET DES STRATEGIES NATIONALES POUR L’ENVIRONNEMENT	5
2.1. Participation au processus de consultation	5
2.2. Documents de base	6
3 MATRICE D’ANALYSE DES PROBLEMES	7
3.1. Des principales menaces aux interventions de gestion	8
3.2. Examen et Application des politiques, législation et réglementations – comme une intervention de gestion	9
3.3. Capacité institutionnelle à entreprendre les actions proposées	10
4 CLASSEMENT EN PRIORITES	11
4.1. Priorités, incertitudes, problèmes actuels et potentiels	11
4.2. Classement en priorité des problèmes spécifiques	11
4.2.1. Réduire l’impact de la pêche	13
4.2.2. Lutte contre la pollution	13
4.2.3. Lutte contre la sédimentation	14
5 DEVELOPPEMENT ULTERIEUR DE LA STRATEGIE	16
Annexe 1 : Participants impliqués dans les ateliers de consultation nationale	
Annexe 2 : Equipe nationale proposée pour l’ADT et la Consultation sur le projet de Plan d’Action Stratégique	
Annexe 3 : Matrices d’analyse des problèmes	

Résumé

La Tanzanie vient de terminer les deux étapes importantes du processus de consultation nationale contribuant à l’élaboration du Plan d’Action Stratégique du lac Tanganyika (PAS).

Le processus a nécessité la tenue de deux ateliers de cinq jours chacun regroupant **quelque quarante participants**, et a été appuyé par un grand effort dans la préparation de documents de base analysant la base des ressources, les problèmes de gestion affectant la base des ressources et les politiques, la législation et les réglementations qui guident la gestion.

Ce document donne une vue d’ensemble des conclusions qui ont ressorti du processus de consultation nationale. L’étape suivante consistera pour les délégués de l’équipe Tanzanienne à présenter leurs conclusions à l’atelier régional sur l’Analyse Diagnostique transfrontalière (ADT), prévu pour Novembre 1998.¹ L’équipe devrait donner une vue d’ensemble des conclusions les plus importantes et justifier les raisons du classement en priorités selon le point de vue Tanzanien des problèmes principaux de biodiversité du lac.

La première partie de ce rapport expose les origines du processus d’élaboration du PAS, comme établi par le Comité de Direction du Projet en Janvier 1998. Le rapport examine ensuite les objectifs du processus de consultation nationale, fournit quelques détails sur l’étendue des discussions, et sur la nature des individus et institutions impliqués dans la consultation.

Le rapport fournit des détails concernant la méthodologie utilisée dans l’élaboration des matrices d’analyse des problèmes – le format retenu qui sera utilisé dans les quatre pays et plus tard dans l’ADT pour présenter leurs conclusions. Ceci est suivi par une discussion sur la logique qui sous-tend le classement en priorités des problèmes spécifiques et ainsi le classement en priorités des actions proposées pour résoudre les problèmes spécifiques qui menacent la biodiversité du lac.

La table suivante montre les trois premières priorités données pour résoudre les problèmes spécifiques dans chaque domaine d’action général, contribuant à contrer une des menaces principales à la biodiversité. Celles-ci ainsi que les moindres priorités sont présentées dans le texte. Les actions proposées sont données à l’annexe 3 -Matrices d’analyse des problèmes.

Réduire l’impact de la pêche	Lutte contre la pollution	Lutte contre la sédimentation
1. Utilisation des seines de plage	1. Déversement d’huiles de la centrale thermique de Kigoma	1. Défrichage des pentes pour culture
2. Protection inadéquate des zones de frayères / bancs de juvéniles	2. Evacuation des eaux usées non traitées de la ville de Kigoma	2. Culture sur les abords des rivières
3. Utilisation de filets maillant inappropriés	3. Evacuation des eaux usées non traitées des institutions côtières	3. Pratiques de culture inappropriées le bas des pentes

¹ Un ordre du jour pour l’atelier d’Analyse Diagnostique Transfrontalière n’a pas encore été préparé, mais les délégués devraient être prêts à faire une présentation ne dépassant pas 20 minutes, et ensuite être prêts à une discussion ouverte.

1. Contexte – Le Plan d'Action Stratégique

Le Projet sur la biodiversité du lac Tanganyika -PBLT- est la propriété des quatre pays entourant le lac, c'est à dire la Zambie, la RD du Congo, le Burundi et la Tanzanie.

Le titre complet du projet est « Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika ». Cet accent est reflété dans le document du projet qui a comme premier objectif immédiat « ...*mette en place un plan de gestion régionale à long terme pour lutter contre la pollution et pour conserver et sauvegarder la biodiversité du lac Tanganyika* ».

Depuis que le document de projet a été préparé, les idées de planification incorporées dans cet objectif immédiat ont été groupées sous forme d'un Plan d'Action Stratégique – PAS. Le concept de PAS repose sur l'idée que la gestion doit être continûment revue au gré des changements de situation. Un plan de gestion immuable serait un non- sens . Le PAS instaure par conséquent un processus de planification et de gestion, ainsi qu'un classement des priorités d'intervention, selon la situation et l'état des connaissances du moment.

1.1. Développement proposé du PAS

A la suite de la décision du Conseil de Direction de janvier 1998 de procéder à la formulation d'un Plan d'Action Stratégique Régional, le Coordinateur national (Bureau du Vice Président) a convoqué une réunion spéciale de planification du Groupe de Travail National, qui s'est tenue à Dar es Salaam les 26 et 27 mai 1998. La réunion a fixé les dates pour les ateliers Tanzaniens, s'est mise d'accord sur l'étendue des discussions et a proposé l'élargissement de la base de consultation pour y inclure les représentants des communautés, du gouvernement local, du secteur privé et des organisations nationales et internationales.

- Réunion de planification du Groupe de Travail National de Tanzanie
(Réalisée en mai 1998)
- Analyse Diagnostique Nationale de Tanzanie
(Réalisée en juillet 1998)
- Examen des Priorités et des Stratégies Nationales pour l'Environnement de Tanzanie
(Réalisé en octobre 1998)
- Réunion régionale de Planification du Comité Consultatif Technique pour le PAS
(Réalisée en août 1998)
- Analyse Diagnostique Transfrontalière Régionale ²
(Proposée pour novembre 1998)
- Projet de Plan d'Action Stratégique Régional
(Proposé pour janvier 1999)
- Plan d'Action Stratégique signé
(Prévu pour la réunion du Comité de Direction de mars 1999)

² Le Projet utilise la terminologie GEF : une Analyse Diagnostique Transfrontalière, est un classement régional par priorités centré sur la gestion des menaces à partager – c.à.d. *Transfrontalier* – ressources.

2. Analyse Diagnostique Nationale et Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement

Les objectifs des deux ateliers peuvent être résumés comme étant un exercice préparatoire national en prévision du processus régional d'élaboration du Plan d'Action Stratégique. Ceci est pour s'assurer que les préoccupations de la Tanzanie, étant entièrement comprises, puissent être adéquatement présentées par l'équipe nationale déléguée pour participer à la consultation régionale de préparation de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière et du Plan d'Action Stratégique.

Les objectifs spécifiques des ateliers sont les suivants :

1. Définir les principaux problèmes de biodiversité du lac, en identifiant les causes de ces problèmes au niveau du lac et de son bassin, et présenter les actions qui peuvent être lancées en Tanzanie pour résoudre ces problèmes.
2. Définir le potentiel et les limitations des mécanismes institutionnels existants à contrer les menaces prioritaires nationales et supporter les actions prioritaires pour les contrer, avec la législation et les réglementations existantes, ainsi que les politiques environnementales et nationales existantes.
3. S'accorder sur la priorité des actions proposées et déterminer une séquence d'actions proposé pouvant être entreprises par les institutions responsables en Tanzanie.

Constituer un exercice préparatoire en prévision de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière régionale, pour que les intérêts de la Tanzanie, étant entièrement compris, puissent être adéquatement représentés dans le PAS.

Le premier atelier s'est tenu entre le 28 et 31 juillet, et le second entre le 12 et 16 octobre 1998.

2.1 Participation au Processus de Consultation

Le besoin d'une plus large consultation a été accepté lors de la première réunion préparatoire du Groupe de Travail National, quand un nombre d'institutions et individus intéressés ont été identifiés comme éventuels contributeurs au processus de consultation nationale.

Tous les deux ateliers se sont tenus à Dar es Salaam, cependant, plus du tiers des participants nationaux provenaient de la région du lac. L'annexe 1 montre les participants et les institutions représentés.

A la fin plus de 20 organisations ont été représentées dans le processus de consultation, y compris les ONG nationales et internationales, agences gouvernementales et para étatiques, conseils locaux, et institutions académiques et de recherche.

2.2 Documents de base

En vue de s'assurer que tous les participants possèdent le même niveau de connaissances sur la richesse de la biodiversité du lac, de ses ressources en pêche, et de son bassin hydrographique, des documents de base³ ont été préparés en prévision des ateliers.

Pour commencer, les auteurs ont pu puiser dans les documents pour l'atelier de Début de Projet de septembre 1996. En plus, les auteurs ont examiné la législation et les politiques pertinentes, en rapport avec les problèmes spécifiques et les actions proposées identifiées.

Les sujets suivants ont été couverts dans les documents de base au premier atelier:

Ressources en biodiversité du lac et du littoral ; Pêches ; Sédiments ; Pollution ;
Gestion des aires protégées ; et Utilisation des sols du bassin versant.

Les documents de base de la deuxième réunion couvraient la Législation et les Réglementations :

Politique nationale de l'environnement, Politique des terres, Politique des pêches, Politique forestière, Politique minière, Politique de la vie sauvage, Politique agricole et de l'élevage, Politique de l'eau, Politique de l'énergie, Politique industrielle, Politique des transports, Plan d'action environnementale nationale, Réglementations des pêches, Loi sur les réserves et les parcs marins, Loi minière, Loi sur la conservation de la vie sauvage, Loi sur les parcs nationaux, Loi sur l'utilisation de l'eau, Ordonnance sur les forêts, Lois du gouvernement local.

³ Les documents ont été compilés et sont disponibles comme rapport séparé.

3. Matrice d'analyse des problèmes

Dès le départ dans le processus du PAS, il est clair que les méthodes utilisées pour évaluer et présenter l'information dans la perspective des quatre pays participants devront être les mêmes.

En effet, l'Analyse Diagnostique Transfrontalière rassemble les quatre Analyses Diagnostiques Nationales ; il doit donc y avoir consistance dans l'approche adoptée par les quatre pays, et utilisée par la suite dans l'ADT.

Les ateliers ont adopté une matrice officielle d'analyse qui serait reproduite dans tous les quatre pays, et plus tard utilisée dans l'ADT.

La matrice complète est donnée dans l'annexe 3.

La matrice comporte trois niveaux d'analyse :

Niveau 1 : Principale menace à la biodiversité ; Implications transfrontalières ; Principaux problèmes institutionnels ; Domaines généraux d'action.

Niveau 2 : Pour chaque domaine d'action : Problèmes spécifiques ; Parties prenantes ; Incertitudes ; Actions proposées.

Niveau 3 : Action proposée : Chronologie ; Organisme responsable ; Disponibilité de ressources humaines / matérielles.

Niveau 1

La première matrice mentionne les principales menaces qui correspondent à celles identifiées durant l'atelier de début de projet, et qui sont incorporées dans l'élaboration du projet ; les **Principales menaces à la biodiversité** sont : Pratiques de pêche instables ; Pollution croissante ; Sédimentation excessive. Il n'y a pas eu d'autres menaces identifiées par les participants aux ateliers qui ne pouvaient être liées à l'un de ces trois aspects.

Les **Implication transfrontalières** évoquent le bien - fondé d'un programme régional abordant les questions globales de biodiversité et des eaux internationales.

Les **Domaines généraux d'action** abordent les problèmes identifiés et fournissent une vue convergente pour les programmes y relatifs.

Cependant, les **Principaux problèmes institutionnels** sont identifiés durant l'évaluation détaillée des problèmes spécifiques et des actions proposées abordées dans les niveaux 2 et 3. Les problèmes institutionnels se réfèrent aux thèmes habituels tel que l'inadéquation de la capacité institutionnelle ou la législation inappropriée pour les conditions locales.

Table 1. Matrice d’analyse des problèmes . Niveau 1

Principale menace à la biodiversité	Implications transfrontalières	Principaux problèmes institutionnels	Domaines généraux d’action
Pratiques de pêche instables	Perte globale de biodiversité	Manque de ressources	A) Réduire l’impact de la pêche
Pollution croissante	Perte de ressources halieutiques communes	Faible application de lois existantes	B) Lutte contre la pollution
Sédimentation excessive	Baisse de la qualité de l’eau	Législation dépassée	C) Lutte contre la sédimentation
		Manque d’information	
		Coordination institutionnelle inadéquate	

Niveau 2

Au deuxième niveau, les *Parties prenantes* signifient toutes les parties qui devront s’impliquer dans la résolution des questions de gestion relatives à chaque *Problème spécifique* identifié à l’intérieur de chaque domaine d’Action Général. Les *Incertitudes* montrent ces domaines où une information supplémentaire est nécessaire pour améliorer la gestion. Sur base de la colonne des Incertitudes, une série d’*Actions proposées* qui abordent un problème spécifique, peut inclure des propositions pour une recherche et / ou des activités de suivi ultérieures.

Niveau 3

Au troisième niveau, pour chaque Action proposée, la colonne *Chronologie* indique si une activité est « En cours », si elle pourrait commencer « Maintenant » - en supposant que les ressources soient rendues disponibles, ou si une Action proposée doit être précédée par une autre Action proposée (ex. « Négocier limites d’Aires protégées supplémentaires » doit être précédé par « Identifier nouveaux sites clé / aires protégées potentielles »).

Organisme responsable indique l’organisme qui dirigerait une action proposée spécifique ; il sera toujours un des acteurs du niveau 2. Enfin, la *disponibilité de ressources humaines / matérielles* est une indication si oui ou non un organisme responsable pourrait s’attaquer à l’activité proposée en se servant des ressources humaines /matérielles existantes. Cependant, ceci ne signifie pas que ces ressources sont déjà affectées à l’action, mais que simplement, si l’organisme déterminait une priorité, ces ressources seraient rendus immédiatement disponibles.

3.1. Des principales menaces aux interventions

L’approche de base est qu’au niveau 2, le Domaine général d’action est abordé à travers un nombre de problèmes spécifiques, dont chacun est une composante des principales menaces à la biodiversité. En conséquence une séquence d’actions proposées y relatives peut être formulée abordant chaque problème spécifique.

De cette manière, ce qui paraît être un objectif ambitieux et décourageant tel que la lutte contre la pollution, peut être subdivisé en une série de tâches réalisables, dont beaucoup d'entre elles peuvent être exécutées avec les ressources disponibles.

Par exemple, le domaine général d'action « Lutte contre la pollution » inclut le « Problème spécifique » : Evacuation des eaux usées non traitées de la ville de Kigoma.

Ceci peut être abordé à travers une série d'Actions proposées incluant : a) Examiner les plans d'aménagement de la ville existants b) Incorporer des propositions pour l'évacuation, eaux usées et distribution d'eau et c) Proposer les développements & promouvoir la sensibilisation pour contrer la situation existante des égouts à ciel ouvert etc.

Toutes les actions seraient menées par le Ministère de l'aménagement du territoire Département des établissements humains, qui est représenté au niveau de district, avec un personnel basé dans la ville de Kigoma. Le Département possède les ressources aussi bien humaines que matérielles pour mener toutes les actions proposées et pourrait commencer le processus « Maintenant ».

L'exercice a montré qu'il est possible pour beaucoup d'actions nécessaires pour contrer les menaces aux ressources de la biodiversité du lac d'être initiées par les institutions locales utilisant les ressources disponibles.

3.2. Examen et application des politiques, législation et réglementations – comme une intervention de gestion.

La gestion des ressources naturelles de la Tanzanie est guidée par toute une série de politiques, lois et réglementations. Les plus évidentes qui se rapportent à la gestion du lac et du bassin incluent les Réglementations des pêches et le l'Ordonnance sur les forêts.

De la même manière le développement social et économique du pays est aussi guidé par des politiques et ces politiques économiques peuvent elles-mêmes avoir des impacts majeurs sur la gestion de l'environnement naturel.

Cependant, étant donné que les politiques, lois et réglementations nationales sont faites pour être généralement applicables à la gestion globale des ressources Tanzaniennes, on pourra trouver des situations locales avec des problèmes locaux ou des environnements uniques, pour lesquels la politique gouvernementale et la législation existantes seraient inadéquates, ou même seraient en contradiction avec les exigences locales.

En plus, beaucoup de politiques existantes sont en révision. Il y a alors un degré d'incertitude quant à savoir comment les révisions des politiques à venir pourraient affecter la gestion future du lac et de du bassin.

Comme résultat de l'examen, il est clair qu'il y a trois niveaux d'actions proposées qui se rapportent aux politiques, législation et réglementations existantes :

Examen des instruments nationaux – là où il y a incertitude quant à la pertinence face à la situation locale, ou là où elles sont en voie d'être changées ;

Etablir des réglementations locales – là où les textes d'application peuvent fournir une orientation explicite de gestion environnementale locale ;

Appliquer les réglementations locales – souvent limité par le manque de ressources humaines et / ou matérielles

3.3. Capacité institutionnelle à entreprendre les actions proposées

Bien que la matrice ne comporte généralement pas d'exigences spécifiques pour le renforcement des capacités, ces exigences sont implicites dans la structure de la matrice .

En clair, là où un organisme responsable a indiqué qu'il manque de ressources humaines ou matérielles pour exécuter une action proposée, ceci indique le besoin de renforcement des capacités – et un « Non » apparaîtra dans les deux dernières colonnes de la matrice.

Le manque de ressources humaines inclue le manque de personnel et / ou le manque de formation pour être capable d'exécuter l'activité proposée. Le manque de ressources matérielles inclue aussi bien le manque des équipements physiques, allant des laboratoires aux véhicules, que le manque de fonds pour couvrir la subsistance ou les autres dépenses de terrain.

En clair, là où un « Non » existe, la mise en œuvre de l'action nécessitera un renforcement des capacités supplémentaire, ou bien à travers la ré allocation des ressources Tanzaniennes propres parmi les organismes, ou bien à travers le soutien extérieur des bailleurs de fonds.

Cependant, même là où un « Oui » est indiqué dans la colonne des Ressources Humaines et dans la colonne des Ressources matérielles, ceci ne signifie pas que l'organisme responsable a la capacité d'entreprendre l'action « Maintenant », à moins que cette action ne soit faite prioritaire et les ressources détournées des autres activités menées par cet organisme.

Comme résultat, si le taux de progrès pouvant être atteint par l'utilisation des seules ressources existantes est considéré comme non satisfaisant, malgré un « Oui » dans les deux colonnes des ressources, il y a toujours un cas pour le renforcement des capacités.

Il est utile de noter que parmi les 128 actions proposées, les institutions Tanzaniennes ont senti qu'elles avaient les ressources pour accomplir exactement 50% si la priorité était donnée à une action individuelle ou à une séquence d' actions.

En général, les seules contraintes réelles exprimées étaient le manque de ressources matérielles - quatre actions seulement étaient senties comme pouvant être limitées par le manque de ressources humaines ou / inadéquatement formées.

4. Classement en priorités

Des discussions ci dessus, il ressort qu'il y a un besoin d'établir des priorités en abordant les actions proposées, et ces priorités doivent être orientées vers la solution immédiate des problèmes spécifiques, et ainsi abordant les principales menaces à la biodiversité.⁴

L'attention immédiate de la consultation nationale était d'identifier la priorité dans laquelle la Tanzanie aimerait aborder les problèmes spécifiques dans chaque domaine d'action, si oui ou non les ressources étaient disponibles pour toutes les actions proposées nécessaires pour aborder le problème.

4.1. Priorités, Incertitudes, Problèmes actuels et potentiels

L'approche adoptée était d'examiner les problèmes spécifiques à l'intérieur de chaque domaine général d'action et ensuite de déterminer si le problème était déjà une menace principale et alors nécessitait une action « Maintenant », ou alors était un problème « Potentiel ».

Les problèmes « *Actuels* », sont les problèmes spécifiques qui sont connus comme étant une menace ou risquant d'être une menace maintenant (ou dans le futur immédiat).

Les problèmes « *Potentiels* », sont les problèmes spécifiques qui arrivent maintenant, mais où il y a incertitude quant à leur impact significatif sur la biodiversité, ou un problème futur qui pourrait arriver comme un résultat des exploitations ultérieures dans le bassin.

Bien qu'il puisse y avoir des incertitudes aussi bien dans les problèmes « Actuels » que dans les problèmes « Potentiels », nécessitant des actions tel que l'évaluation de l'ampleur, tendances et impacts, le cas « Actuel » pourrait déjà être suivi par une séquence d'actions proposées pour aborder le problème.

En général, là où un problème est classé comme « Potentiel », les actions proposées s'arrêteront à l'évaluation de l'ampleur et de l'impact et tendances, laissant les propositions d'interventions à une itération future du processus de définition des interventions.⁵

4.2. Le classement en priorités des problèmes spécifiques

Les discussions suivantes donnent une brève introduction sur les raisons du classement en priorités dans la résolution de chaque problème spécifique.

⁴ La logique utilisée dans cette approche se focalise sur les menaces qui peuvent être abordées par les interventions de gestion locales et régionales ; ainsi les menaces du réchauffement global ou des catastrophes naturelles tel que les perturbations volcaniques ne sont pas abordées.

⁵ Bien que le bien fondé de limiter les actions proposées à l'évaluation là où il y a incertitude de la signification du problème est clair, les participants dans le processus de consultation ne se sont pas toujours sentis liés par ce critère et il y a des anomalies dans la matrice.

Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika
Tanzanie – Conclusions du processus de consultation nationale pour le Plan d'Action Stratégique régional
Ces priorités peuvent changer comme résultat d'information supplémentaire devenant disponible sur les impacts des problèmes de la biodiversité du lac.

La matrice d'analyse des problèmes n'est donc pas organisée selon la priorité, mais reste dans l'ordre originel dans lequel les problèmes ont été discutés. La priorité de chaque problème est indiquée dans l'en-tête de chaque page.

4.2.1. Réduire l'impact de la pêche

Priorité 1 Utilisation des seines de plage

Connu pour avoir un impact majeur et non discriminatoire sur la biodiversité, et en particulier sur les zones des frayères et des bancs de juvéniles de plusieurs espèces, y compris beaucoup d'espèces pélagiques. Se produit tout le long de la bande littorale Tanzanienne, et aussi compris comme étant un problème dans les autres états riverains. La pratique est déjà interdite, ce qui a causé un ressentiment parmi les pêcheurs et l'utilisation illégale continue. Nécessite des méthodes acceptables d'élimination de l'utilisation et l'introduction de pratiques de pêche acceptable (*Problème « Actuel »*).

Priorité 2 Protection inadéquate des zones de frayère / bancs de juvéniles

Domaine négligé à cause de l'accent mis précédemment sur la pêche offshore. Vu comme très important vis à vis la protection de la biodiversité qui est concentrée sur le rivage. Se focalise sur les sites de frayère et bancs de juvéniles, sites de frayère et points chauds de biodiversité. (*Problème « Actuel »*)

Priorité 3 Utilisation de filets maillant inappropriés

Actuellement les milles à très petites dimensions sont communes et causent une prise sans discernement de beaucoup de juvéniles de plusieurs espèces. Nécessite une négociation d'élimination progressive des engins inappropriés. (*Problème « Actuel »*)

Priorité 4 Pêche non contrôlée des poissons ornementaux

Bien que peu soit connu sur l'ampleur de l'impact du problème, la nature fondamentale de l'activité consiste à rechercher les espèces rares et potentiellement menacées de disparition. Les habitats très bien localisés de beaucoup de cichlidés les rendent particulièrement vulnérables. (*Problème « actuel »*)

Priorité 5 Pêche illégale et exportation de poisson par les Etrangers

S'applique à la plupart des types de pêche mais du point de vue de la conservation de la biodiversité le plus destructif est probablement le prélèvement du poisson ornemental. Résulte en incapacité à contrôler et gérer les pêches effectivement et aurait conduit à la surpêche commerciale dans certains coins. (*Problème « Actuel.»*)

Interventions de moindre priorité

Les problèmes spécifiques suivants ont reçu une moindre priorité :

Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika
Tanzanie – Conclusions du processus de consultation nationale pour le Plan d’Action Stratégique régional
Piraterie forçant la pêche vers les zones côtières – Clairement une préoccupation réelle pour
les pêcheurs locaux ampleur du problème et impact sur la biodiversité non connue. (*Problème
« Actuel ».*)

Demande élevée de marché de petit poisson pour nourrir la volaille – déchets de poisson
précédent ont maintenant le marché ; pression sur le poisson avec les filets à petites mailles.
(*Problème « Actuel »*)

Introduction d’espèces exotiques par la pisciculture – Pas un problème actuellement mais il
n’est pas clair comment les réglementations actuelles couvrent les espèces Tanzaniennes non
endémiques dans le bassin du lac. (*Problème « Potentiel »*).

Pas de quotas sur les permis de pêche – vue comme une menace potentielle comme les
population humaines augmentent et le nombre de bateaux augmente. Besoin pour action avant
les mesures de réduction de la flotte nécessaire. (*Problème « Potentiel »*)

4.2.2. Lutte contre la pollution

Priorité 1 Déversement d’huiles de la centrale thermique de Kigoma

Une menace évidente et de longue date pour la biodiversité et la santé publique, ainsi une
préoccupation parmi une variété d’institutions. Convient pour une action de redressement
immédiate avec des ressources modestes. (*Problème Actuel ».*)

Priorité 2 Evacuation des eaux usées non traitées de la ville de Kigoma

Menace immédiate croissante. La ville déverse dans le lac de grandes quantités d’eaux usées
brutes et constitue une source continuelle et importante de pollution. Les interventions
réduiront la pression sur l’environnement du lac, en même temps qu’elles seraient une
intervention sanitaire majeure, fournissant une situation de double victoire et engageant le
soutien politique qui pourrait être bénéfique pour les autres interventions d biodiversité.
(*Problème « Actuel »*)

Priorité 2 Evacuation des ordures et des déchets solides des bateaux

Une inquiétude particulière concerne la région de la baie et du port, où la concentration de
bateaux donne lieu à une pollution importante localisée. Il est utile de noter que les
réglementations internationales sur l’évacuation des ordures pourrait contenir la pratique,
cependant le genre de bateaux opérant actuellement sur le lac repose sur le système
d’évacuation ouverte. Encore une fois les interventions recevraient le soutien local.
(*Problème « actuel »*)

Priorité 3 Evacuation d’eaux usées non traitées des institutions côtières du lac

Effet immédiat sur l’environnement du lac, convient pour contrôle avec toutes les
réglementations nécessaires en place, Pourrait être un bon exemple pour les autres .
(*Problème « Actuel »*)

Priorité 4 Lessivage des dépotoirs de déchets solides placés dans des sites inappropriés

Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika
Tanzanie – Conclusions du processus de consultation nationale pour le Plan d’Action Stratégique régional
Les dépotoirs sont vus comme « générateurs de métal lourd » et une menace sérieuse et croissante pour l’environnement du lac et la santé publique. L’identification de sites alternatifs est une priorité. (*Problème « Actuel »*.)

Priorité 5 Utilisation intense de produits agrochimiques dans la horticulture des plaines inondées

Ruissellement direct vers le lac, faible connaissance locale des dangers, alternatives plus sûres disponibles. (*Problème « Actuel »*)

Interventions de moindre priorité

Déversement d’huiles des quais – Pas une menace majeure pour le moment mais pouvant être assez aisément traité. Quelque menace d’une plus grande échelle de déversement. (*Problème « Actuel »*)

Déversement de mazout des barges dans le lac – Problème arrive mais ampleur du problème inconnue, difficile à contrôler. (*Problème « Actuel »*)

Déversement de substances toxiques des chantiers miniers – la préoccupation principale concerne le mercure utilisé dans les mines d’or. Faible exploitation minière actuellement dans le bassin mais plans en vue. (*Problème « Potentiel »*)

Utilisation d’intrants chimiques dans le bassin versant (surtout pour le tabac, le café et le coton). – Probablement une menace sérieuse dans l’avenir si les paquets technologiques pour zones sensibles ne sont pas développés. (*Problème « Actuel »*)

Accident maritime majeur - Vu comme un *Problème « Actuel »* parce que la principale préoccupation concerne la prévention plutôt que la guérison comme le trafic des bateaux augmente. Plans de contingence nationale en train d’être développés.

Risques de cargaisons dangereuses non spécifiés – La majorité de biens se déplacent le long de la côte dans de petits vaisseaux, et il n’y a pas du tout ou peu de contrôle sur le type de cargaison ou sur la façon dont elles sont emballées et transportées. Cependant, l’ampleur du problème doit être établie ainsi que la menace à la biodiversité. (*Problème « Potentiel »*)

Evacuation de déchets des bateaux – D’une préoccupation particulière dans la baie et la zone portuaire, où la concentration de bateaux résulte en une pollution sérieusement localisée. Il est utile de noter que les réglementations internationales sur l’évacuation des déchets pourrait contraindre la pratique, cependant la conception actuelle des bateaux opérant sur le lac table sur l’évacuation ouverte. (*Problème « Actuel »*)

Ecoulement d’huiles des petits bateaux – Beaucoup de petits bateaux transportent du carburant et à cause des méthodes rudimentaires beaucoup d’écoulement a lieu. Ampleur actuelle de la menace inconnue, mais action de redressement pourrait être directe. (*Problème « Actuel »*)

4.2.3. Lutte contre la sédimentation

Priorité 1 Défrichage des pentes raides pour culture le long de la côte

Vu comme une menace directe pour les zones à haute diversité (zones rocheuses sous les pentes raides) de tel zones ne sont pas habituées à un grand apport de sédiments. Lié à une perte sérieuse de la fertilité du sol et ainsi une préoccupation trans - sectorielle. (*Problème « Actuel »*)

Priorité 2 Culture sur les abords des rivières

Une source immédiate de sédiments dans le système du lac à travers la déstabilisation des rives, pendant que la diminution de la végétation des rives piège l'efficacité et favorise un très grand apport de sédiments de l'arrière – pays. Le problème augmente avec la pression des terres, exacerbée par les récentes années de sécheresse. (*Problème « Actuel »*.)

Priorité 3 Pratiques de culture inappropriées en bas des pentes

Activité très répandue partout dans la zone intérieure du bassin. Alternatives appropriées et programmes de formation dans la conservation de l'eau et du sol promptement disponibles. (*Problème « Actuel »*.)

Priorité 4 Empiètement sur les réserves de forêts classées

Les zones importantes de « protection » qui sont une fois perdues ne peuvent jamais être récupérées. Sous menace croissante malgré les réglementation existantes. Sensibilisation politique vue comme action cruciale. (*Problème « Actuel »*.)

Priorité 5 Mauvais établissement / gestion des camps de réfugiés

Une difficulté pérenne dans le NO de Tanzanie, camps temporaires à l'origine devenus « permanents », la faible gestion environnementale a conduit à une grande déforestation. Un besoin urgent de réhabilitation et re- installation des sites comme probable plusieurs années avant que les causes ne soient résolus. (*Problème « Actuel »*.)

Interventions de moindre priorité

Culture de tabac pour séchage par système de conduit de chaleur causant la déforestation – Tendances à long terme et impact pas clairs mais le gouvernement a une politique claire avec une série de mesures à atténuer, semble être une question de mise en œuvre de la politique. (*Problème « Actuel »*.)

Pratiques minières des petits agriculteurs – Perçu comme une menace future potentielle nécessite une investigation des pratiques et tendances actuelles. (*Problème « Potentiel »*.)

Impact potentiel de grandes mines – Plans pour grandes mines du bassin sont en voie et ont besoin d'un suivi. (*Problème « Potentiel »*.)

Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika
Tanzanie – Conclusions du processus de consultation nationale pour le Plan d’Action Stratégique régional
Extension incontrôlée de culture dans des zones de forêts non classées – résulte en déforestation de zones sensibles. Répartition en zones et contrôle requis avant augmentation de la pression de la population résulte en dégâts extrêmes. (*Problème « Actuel».*)

Feux de brousse incontrôlés – perçu comme un problème dans certaines zones critiques mais impact précis sur le ruissellement pas clair. (*Problème « Potentiel ».*)

Pratiques agricoles instables conduisant à l’agriculture itinérante – inclue la plupart des formes communes d’agriculture, basé sur les pratiques traditionnelles convenable pour faibles densités de population, devient non viable si les périodes de jachère diminuent au delà d’un certain point. L’effet est d’augmenter l’érosion et ainsi la sédimentation, cependant l’impact sur la charge croissante de sédiments et ainsi la biodiversité, dépendra de la distance jusque et du transport par les rivières principales. (*Problème « Actuel».*)

Mouvement croissant des agro - éleveurs dans la zone de plaine inondable – plus visible dans les marais de la Maladroit, exacerbé pendant la période de sécheresse. Protection de ces marais montrée comme un problème spécifique à part. (*Problème « Actuel».*)

Impact du prélèvement de bois de chauffage rural – Demande toujours croissante de bois de chauffage et de charbon vue comme cause importante de déforestation. Besoin d’évaluer ampleur et impact. . (*Problème « Potentiel ».*)

Dégradation des marais de la Maladroit – marais vus comme un important creuset pour sédiments et polluants qui couleraient autrement vers le lac. En plus focalisation sur la biodiversité dans son propre droit. Besoin urgent d’identifier le taux et les causes de la dégradation et introduire mesures de protection. (*Problème « Actuel».*)

5. Développement ultérieur de la stratégie

Le but de la consultation nationale a été comme un apport au Plan d’Action Stratégique régional.

La prochaine étape de la procédure sera d’amener les résultats de la consultation tanzanienne à l’atelier régional sur l’Analyse Diagnostique Transfrontalière, qui se tiendra à Lusaka en Novembre.

Les délégués Tanzaniens devront fournir une vue d’ensemble des conclusions du processus de consultation nationale et s’assurer que les préoccupations de la Tanzanie sont adéquatement présentées dans le processus de consultation régionale.

A la suite de cela les délégués de la Tanzanie auront la responsabilité de participer à l’élaboration du Plan d’Action Stratégique, qui définira les priorités régionales et ainsi indirectement les priorités nationales pour la Tanzanie à l’intérieur de ce cadre régional.

Il devra donc y avoir un processus national convenu à l’intérieur du PAS qui permettra la révision de l’analyse Tanzanienne et l’établissement des priorités à l’intérieur de ce cadre régional.

Bien que ces aspects aient été discutés pendant le processus de consultation nationale, le développement ultérieur de ces concepts , avec les propositions de renforcement des capacités

Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika
Tanzanie – Conclusions du processus de consultation nationale pour le Plan d’Action Stratégique régional
institutionnelles dans le cadre du Plan d’Action Stratégique régional doivent suivre le
classement en priorités qui sera défini par les réunions régionales.

Le concept peut être mieux compris en posant les questions suivantes :

Dans le cadre régional du Plan d’Action Stratégique :

A l’intérieur du cadre régional du Plan d’Action Stratégique :

En utilisant seulement les ressources existantes, quelle serait la première action que la Tanzanie entreprendrait pour protéger la richesse de la biodiversité du lac ?

Et ensuite quelle serait la deuxième action ?...

Cependant, une des fonctions reconnues du PAS est de « susciter » des financements additionnels pour les actions destinées à soutenir les conventions de biodiversité et la gestion des eaux internationales.

Il est à espérer qu’en général, les financements iront aux organismes nationaux, exécutants les programmes nationaux, à l’intérieur et supportant le cadre régional du PAS.

En reconnaissance de ceci l’exercice subséquent de classement en priorités devrait aussi poser les questions suivantes :

Si un bailleur de fonds offrait à la Tanzanie le financement et les ressources additionnels pour mener juste une action pour protéger la richesse de la biodiversité du lac, quelle serait cette action ?

Et ensuite quelle serait la deuxième action ?...

Le Plan d’Action Stratégique

« Le PAS établit les priorités claires assumées au niveau le plus haut du Gouvernement et largement diffusées. Les enjeux transfrontaliers prioritaires devraient y être identifiés, de même que les interventions sectorielles (changement de politiques, développement de programmes, révision de textes juridiques, renforcement des capacités, etc.) devant résoudre les problèmes transfrontaliers, ainsi que les mécanismes institutionnels, tant régionaux que nationaux, nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du PAS...un programme équilibré de mesures préventives et curatives, supporte l’investissement et le renforcement des capacités, et identifie les actions prioritaires couvrant les domaines suivants :

- ***Actions prioritaires, préventives et curatives***
- ***Enjeux croisés et liens entre les autres secteurs***
- ***Besoins de renforcement institutionnel et de renforcement des capacités***
- ***Implications des acteurs et actions de sensibilisation du public***
- ***Suivi et évaluation de programmes***
- ***Mécanismes institutionnels de mise en œuvre »***

(Stratégie opérationnelle du GEF ; GEF 1996)

Niveau 1

Principale menace à la biodiversité	Implications transfrontalières	Principaux problèmes institutionnels	Domaines généraux d'action
Pratiques de pêche instables	Perte globale de biodiversité	Manque de ressources	A) Réduire l'impact de la pêche
Pollution croissante	Perte de ressources communes de pêche	Faible application de lois existantes	B) Lutte contre la pollution
Sédimentation excessive	Baisse de la qualité de l'eau	Législation dépassée	C) Lutte contre la sédimentation
		Manque d'information	
		Coordination institutionnelle inadéquate	

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche Priorité 3 (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
1) Utilisation de filets maillant à taille inappropriée	Pêches ; Communautés ; Fabricants d'équipement ; Fournisseurs ; Bureau des normes ; TAFIRI		1.1. Négocier dimension de filet minimum acceptable et moyens de remplacer / éliminer engins inappropriés 1.2. Appliquer réglementations

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche Priorité 2 (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
2) Manque de protection des zones de frayères / bancs de juvéniles	Pêches ; Communautés ; Autorités locales ; TAFIRI	Où et quand fermer Opportunité de la législation existante	2.1. Identifier sites / saisons sensibles 2.2. Revoir législation existante 2.3. négocier accès limité avec les pêcheurs 2.4. Incorporer les saisons fermées dans les réglementations existantes 2.5. Appliquer réglementations locales

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche Priorité 1 (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
3) Usage continu de seines de plage	Pêches ; Communautés ; Autorités locales ; TAFIRI ; Fabricants de filets		3.1. Négocier moyens de remplacer / éliminer la pêche à la seine de plage 3.2. Mettre en œuvre programme d'élimination 3.3. Appliquer les réglementations

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
4) Piraterie forçant la pêche vers les zones côtières	Pêches ; Communautés ; Autorités locales / régionales ; Gouvernements Etrangers ; Affaires Etrangères ; Affaires Intérieures ; Police ; Marine ; Armée		4.1. Evaluer ampleur de la menace 4.2. Consultation régionale 4.3. Améliorer la capacité de patrouille 4.4. Promouvoir usage de la radio HF

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche Priorité 5 (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
5) Pêche illégale (&exportation de poisson) par Etrangers	Pêches ; Communautés ; Autorités locales / régionales ; Gouvernements Etrangers ; Affaires Etrangères Affaires Intérieures	Ampleur du problème	5.1. Evaluer ampleur de la menace 5.2. Convenir avec acteurs locaux des pratiques et des solutions permanentes 5.3. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation publique 5.4. Améliorer capacité de patrouille des pêches

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
6) Marché croissant du petit poisson pour nourrir la volaille	Pêches ; Communautés ; Commerçants ; Eleveurs de volaille		6.1. Enquête de marché des sources, transport et utilisateurs finaux 6.2. Examiner sources d'approvisionnement alternatives 6.3. Revoir les réglementations d'exportation 6.4. Promouvoir pisciculture appropriée comme alternative

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche (C) Pot

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
7) Elevage d'espèces exotiques dans le bassin	Missions et autres ONG ; Pêches ; Communautés ; Commerçants / Producteurs privés ; Autorités locales ; TAFIRI		<p>7.1. Vérifier et revoir réglementations comme elles s'appliquent aux espèces du bassin</p> <p>7.2. Établir réglementations locales pour le bassin</p> <p>7.3. Promouvoir sensibilisation les risques et les alternatives parmi les acteurs</p> <p>7.4. Appliquer réglementations locales</p>

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche Priorité 4 (C)

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
8) Pêche ornementale sans permission ou sous faible contrôle	Commerçants avec licence ; Pêches ; TAFIRI ; Affaires Etrangères ; Affaires Intérieures ; Douanes	Espèces menacées	8.1. Identifier espèces menacées 8.2. Accord régional sur espèces exportables par pays d'origine 8.3. Contrôler le nombre et les espèces exportées 8.4. Sensibiliser au haut niveau sur les problèmes 8.5. Revoir les possibilités des quotas des espèces 8.6. Revoir nombre de licences

Niveau 2

A) Réduire l'impact de la pêche (C) Pot

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposés
9) Manque de quotas dans la délivrance des autorisations	Pêches ; Communautés ; Autorités locales ; TAFIRI	Nombre optimal Impact sur la biodiversité	9.1. Examiner conclusions RLT 9.2. Evaluer pertinence sur les questions de biodiversité du poisson 9.3. Evaluer la tendance dans l'augmentation de délivrance des licences 9.4. Examiner les procédures d'autorisations

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
1) Ecoulement d'huiles des quais	TRC ; Propriétaires / Opérateurs de bateaux ; Conseil local ; Compagnies pétrolières ; Dép. Maritime ; NEMC ; Min. des Transports	Pas d'information sur problèmes de manutention spécifiques	<p>1.1. Identifier les causes spécifiques des suintements et écoulements</p> <p>1.2 Vérifier et revoir les réglementations et procédures recommandées</p> <p>1.3. Examiner raisons de non application des réglementations</p> <p>1.4. Mettre en œuvre les actions de redressement</p>

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
2) Vidange du mazout des barges dans le lac	Propriétaires/ Opérateurs de bateaux ; Autorités locales ; Dép. maritime ; NEMC ; Min. des Transports ; TAFIRI	Ampleur du problème et impacts	<p>2.1. Evaluer nombre charges des barges</p> <p>2.2. Identifier pratiques / sites de vidange</p> <p>2.3. Evaluer impact des niveaux actuels et projetés</p> <p>2.4. Examiner applicabilité des réglementations nationales pour le lac Tanganyika</p> <p>2.5. Développer procédures appropriées pour l'évacuation des déchets</p>

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution Priorité 1 Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
3) Centrale thermique TANESCO de Kigoma – pollution par stockage de mazout, manutention et contamination dans l’opération	TANESCO ; Conseil local ; Min. de l’Eau ; Min. de l’Energie ; NEMC		<p>3.1 Identifier structures et pratiques de gestion appropriées</p> <p>3.2. Identifier mesures immédiates de redressement</p> <p>3.3. Examiner plans gouvernementaux pour la réhabilitation, y compris le financement</p> <p>3.4. Identifier et mettre en œuvre solutions à long terme appropriées</p>

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution Priorité 3 Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
4) Evacuation d'eaux usées non traitées des institutions (Police, Prisons, Station chemin de fer, Quais)	Police ; Prisons ; TRC ; Conseil local ; Min. de l'Eau ; Min. de la Santé ; Min. des Transports ; Autorités régionales		<p>4.1. Vérifier et revoir les réglementations</p> <p>4.2. Identifier raisons de non conformité</p> <p>4.3. Promouvoir sensibilisation au haut niveau</p> <p>4.4. Identifier et proposer travaux de traitement pratique et sites d'évacuation</p> <p>4.5. Mettre en œuvre propositions</p>

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution Priorité 2 Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
5) Evacuation d'ordures ménagères non traitées de la ville de Kigoma	Conseil local ; Autorité régionale ; Min. de l'eau ; Min. de la Santé ; Min. des Terres		<p>5.1. Examiner plans d'aménagement urbain existants</p> <p>5.2. Incorporer propositions pour évacuation, eaux usées et distribution de l'eau</p> <p>5.3. Promouvoir les développements & promouvoir sensibilisation pour contrecarrer situation existante des égouts à ciel ouvert etc.</p>

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution Priorité 4 Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
6) Lessivage des dépotoirs des déchets solides mal situés	Conseil local ; Autorité régionale ; Min. de l'eau ; Min. de la Santé ; Min. des terres ; Communautés		6.1. Identifier sites appropriés 6.2. Examiner procédures actuelles de collection et évacuation d'ordures 6.3. Vérifier réglementations existantes et introduire nouvelles réglementations locales appropriées 6.4. Développer sites appropriés

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution (C) Pot

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
7) Déversement de substances toxiques des chantiers miniers	« Petits agriculteurs mineurs »; Min. de l'Energie et Mines ; Min. de l'Eau ; Autorités régionales / locales ; NLUPC ; NEMC ; Min. de la Santé	Ampleur du problème	<p>7.1. Quantifier ampleur et procédures utilisées dans les différentes régions minières</p> <p>7.2. Examiner disponibilité et connaissance de nouvelles technologies alternatives</p> <p>7.3. Promouvoir sensibilisation sur les technologies appropriées</p>

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution Priorité 5 (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
8) Utilisation intense des produits agro-chimiques dans la horticulture des plaines inondables	Petits agriculteurs ; Min. de l'agriculture ; Min. de l'Eau ; NLUPC ; Autorités locales ; Affaires Intérieures ; Min. de la Santé		8.1. Promouvoir alternatives sûres 8.2. Appliquer l'interdiction sur le commerce illégal et l'utilisation de pesticides interdits

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution (C) maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
9) Utilisation de produits agrochimiques chimiques dans le bassin (tabac, café, coton...)	Petits agriculteurs ; Min. de l'Agriculture ; Min. de l'Eau ; Conseils de marketing ; Compagnies privées	Ampleur et étendue	9.1. Développer paquets technologiques pour zones sensibles 9.2. Promouvoir paquets technologiques

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution (C) Maintenant

Problème spécifique	Partie prenantes	Incertitudes	Actions proposées
10) Accident maritime majeur – déversement de mazout	Propriétaires de bateaux / Opérateurs de barges ; Autorités régionales ; dép. maritime ; NEMC ; Compagnies d'assurance ; TAFIRI	Niveau du risque	10.1 Analyse du risque 10.2 Développer plan de contingence

Niveau 2

C) Lutte contre la pollution (C) P

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
11) Risques provenant de mouvements de cargaisons dangereuses non spécifiés	Propriétaires de bateaux / Opérateurs de barges ; Propriétaires de petits bateaux ; Commerçants ; Autorités régionales / locales ; Dép. maritime ; NEMC ; Min. des Transports ; Min. de l'Eau ; TRC ; Douanes	Ampleur du mouvement ; types de cargos	11.1 Evaluation des mouvements et des procédures de manutention de cargaisons dangereuses 11.2 Examiner directives pour petits et grands transporteurs

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
12) Evacuation de déchets des bateaux	Propriétaires de bateaux ; Autorités locales ; Dép. maritime ; Min . de l'Eau ; NEMC ; TRC	Ampleur	12.1 Identifier pratiques actuelles et ampleur du problème 12.2 Vérifier et revoir amendements actuels et proposés aux réglementations locales et internationales

Niveau 2

B) Lutte contre la pollution Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
4) Ecoulement d'huiles de petits bateaux	Propriétaires de petits bateaux ; Autorités régionales ; Dép. maritime ; Min. des transports ; Min ; de l'eau ; NEMC ; Compagnies d'assurance ; TAFIRI	Ampleur	13.1 Identifier ampleur et importance 13.2 Identifier et introduire manutention appropriée

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
1) Culture croissante de tabac pour séchage par système de conduit de chaleur causant la déforestation	Min. de l'Agriculture ; Secteur privé ; Communautés ; Conseil du Tabac ; Min. de l'Eau ; Min. des Terres ; Dép. des Forêts ; Agriculteurs de tabac ; DWT		1.1. Revoir législation pour supporter politique actuelle 1.2. Examiner la viabilité et l'impact à long terme de l'industrie 1.3. Investiguer systèmes durables 1.4. Promouvoir sensibilisation sur questions de déforestation et techniques alternatives de séchage 1.5. Établir des boisements

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Priorité 1 Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
2) Défrichage pour culture sur pentes raides le long de la rive	Min. de l'Agriculture ; Communautés ; NLUPC ; Autorités locales ; JGI / TACARE		<p>2.1. Sensibiliser sur les questions critiques</p> <p>2.2. Promouvoir mesures de conservation des sols</p> <p>2.3. Vérifier / revoir textes législatifs locaux</p> <p>2.4. Identifier avec communautés les zones sensibles , démarquer les zones à risque</p> <p>2.5. Aider les villages à préparer les plans d'utilisation des sols</p>

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Priorité 3 Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
3) Pratiques agricoles inappropriées ; culture au bas des pentes	Min. de l'Agriculture ; Communautés ; NLUPC ; Autorités locales ; JGI / TACARE		<p>3.1. Identifier zones critiques cultivées</p> <p>3.2. Sensibiliser sur les questions</p> <p>3.3. Promotion et formation pour les mesures de conservation du sol & de l'eau</p> <p>3.4. Aider les villages dans la préparation des plans d'utilisation du sol</p> <p>3.5.. Promotion et formation pour les pratiques agricoles appropriées</p>

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Pot

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
4) Pratiques minières du « petit agriculteur » - impacts cumulatifs	.Communautés de mineurs « petits agriculteurs » ; association régionale de mineurs ; NEMC ; NLUPC ; Autorités locales ; FEMATA ; Min . se l'Eau ; Min. de l'Energie et Mines	Ampleur, sites, pratiques	4.1. Examiner pratiques existantes et extension projetée

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Pot

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
5) Impact potentiel des grandes mines	Compagnies privées ; Autorités locales / régionales ; Communautés ; NEMC ; min. de l'Energie et Mines ; Chambre tanzanienne des Mines ; Ministre responsable de l'environnement		5.1. Identifier sites critiques et zones sensibles 5.2. Préparer une répartition en zones du bassin montrant zones hautement et moyennement sensibles 5.3. Examiner procédures de planification des autorisations 5.4. Incorporer planification de contingence des désastres

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Priorité 5 (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
6) Mauvaise installation / gestion des camps de réfugiés	Autorités régionales / locales ; Communautés ; Dép. des Forêts ; HCR ; Affaires Intérieures ; Min. des Terres, ONG, NEMC		<p>6.1. Examiner EIE et propositions de réhabilitation</p> <p>6.2. Contrôler travaux de réhabilitation</p> <p>6.3. Revoir sites existants et identifier nouveaux sites potentiels pour minimiser futurs impacts sur les mouvements de réfugiés</p> <p>6.4 Examiner procédures de gestion des camps du HCR</p>

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
7) Extension incontrôlée de culture dans les zones de forêts non classées	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Dép. des Forêts ; Min ; de l'Agriculture ; Min. de l'Eau ; JGT / TACARE ; NLUPC		<p>7.1. Identifier zones menacées / sensibles</p> <p>7.2. Négocier avec communautés pour classer les zones sensibles</p> <p>7.3. Appliquer ordonnances</p> <p>7.4. Promouvoir systèmes de culture viables</p>

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Pot

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
8) Empiètement sur réserves de forêts classées	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Dép. des Forêts ; NLUPC ; Min. des Terres ; TACARE		<p>8.1. Identifier empiètement critique et zones menacées critiques</p> <p>8.2. Créer sensibilisation politique sur les problèmes</p> <p>8.3. Négocier moyens de réinstallation à partir des zones sensibles</p> <p>8.4. Promouvoir gestion forestière communautaire et droits d'accès</p>

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Pot

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
9) Feux de brousse non contrôlés	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Dép. des Forêts ; Min. de l'Agriculture ; Dép. de la vie sauvage ; ONG ; Dév. Communautaire		<p>9.1. Identifier zones des feux critiques</p> <p>9.2. Examiner réglementations et ordonnances</p> <p>9.3. Sensibilisation centrée sur les communautés dans les zones critiques</p> <p>9.4. Appliquer ordonnances</p>

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
10) Pratiques de culture instables conduisant à une agriculture itinérante	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Min. de l'Agriculture ; DWT ; CARITAS		<p>10.1. Identifier zones sensibles parmi les zones cultivées existantes</p> <p>10.2 Focaliser la vulgarisation agricole et les ONG sur les zones critiques</p> <p>10.3. Promouvoir pratiques de culture viables (systèmes agro-pastoraux; culture de conservation...)</p>

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
11) Mouvement croissant d'agro-éleveurs dans les zones de marais	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Min. de l'Agriculture ; Min. des Terres ; NLUPC ; Commerçants de bétail ; Min. de l'Eau ; Min. des Ressources Naturelles ; Dév. Communautaire		<p>11.1. Examiner législation existante et proposée pour protéger les marais</p> <p>11.2. Identifier zones critiques / sensibles</p> <p>11.3. Evaluer capacité de portage</p> <p>11.4. Négocier accès de bétail acceptable pour zones sensibles</p>

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Pot

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
12) Impact du prélèvement de bois de chauffage rural	Autorités locales / régionales ; Communautés ; Min. de l'Energie et Mines ; JGT / TACARE ; Dép. des Forêts	Impact sur couverture végétale et ainsi sédimentation	12.1. Evaluer pratiques de prélèvement de bois de chauffage rural sur la charge de sédiments 12.2. Examiner politique et législation existantes

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation Priorité 2 Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
13) Culture sur les abords des rivières	Min. de l'Agriculture ; Communautés ; Min. de l'Eau ; Min. des Terres ; Dép. des Forêts ; C.E.R.		13.1. Examiner réglementations concernant la culture sur les abords des rivières 13.2. Investiguer les raisons et recommander solutions 13.3. Amender et / ou appliquer les réglementations

Niveau 2

C) Lutte contre la sédimentation (C) Maintenant

Problème spécifique	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
14) Dégradation de la vallée de la Malagarasi comme dépôt de sédiments et polluants	Min. de l'Agriculture ; Communautés ; Min. de l'Eau ; NLUPC ; C.E.R. ; Autorités régionales ; ressources naturelles	Taux et causes principales de la dégradation	14.1. Identifier taux et causes de la dégradation 14.2. Identifier actions de redressement